

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 16
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 14

Votes :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, le **mardi 19 octobre 2021 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 04 octobre 2021

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Virginie JOUVE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mr Jean-Pierre GERVREAU

Etait présent en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme Pascale GOT, Mr Henri SABAROT, pouvoir à Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Philippe LABRIEUX, pouvoir à Mme Pascale GOT

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

Délibération N° 2021-04-20 - PAPI de l'Estuaire - Lancement de l'étude concernant l'impact du changement climatique et ses effets sur les phénomènes d'inondation et demande de subvention auprès des services de l'état

Vu le CGCT ;

Vu le programme d'avenant du PAPI de l'estuaire de la Gironde et sa validation en comité de pilotage le 6/07/2021 ;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de lancer un marché à procédure adaptée portant sur l'étude concernant l'impact du changement climatique sur les phénomènes d'inondation pour un montant total maximum de 70 000 euros TTC ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent au marché ;


Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser cette opération une subvention auprès des Services de l'état correspondant à 50 % du coût total payé par le SMIDDEST;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 19 octobre 2021.

La Présidente



Françoise de Roffignac

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le 
ID : 033-253306310-20211019-2021_04_20-DE